



Négocier ma part d'héritage contre l'usufruit temporaire

Par **Rataplan**, le **18/02/2014** à **12:53**

Bonjour,

Mon père est décédé l'an dernier, nous laissant une maison en héritage.
Nous sommes cinq frères et sœur.

Puis-je proposer à mes frères et sœur de continuer à habiter la maison pendant quelques années en échange de l'abandon de ma part d'héritage ?
Et comment procéder ?

Merci de votre réponse, cordialement,
Thierry Dubuis

Par **youris**, le **18/02/2014** à **13:36**

bjr,

vous pouvez proposer mais les autres héritiers n'ont aucune obligation d'accepter surtout si vous ne précisez pas le nombre d'années et les conditions d'occupation du bien;
ce que peuvent faire les autres héritiers c'est de vous proposer un usufruit temporaire sur ce bien;
mais je vous conseille de prendre l'avis d'un notaire;
cdt

Par **Rataplan**, le **18/02/2014** à **18:07**

Merci pour votre réponse rapide.
Bonne soirée !
Cordialement.